L'OFFRE ÉLECTRICITÉ RÉFÉRENCE PRO[1] (PS ≤ 36 KVA)

Profitez d'un prix du kWh énergie garanti sans hausse pendant toute la durée du contrat[2]
Pas de mauvaise surprise pendant 3 ans, vous avez de la visibilité sur votre prix (abonnement et prix du kWh énergie)

J'agis avec ENGIE

Descriptif de l'offre Référence Pro[1] pour les professionnels

Une offre sur 1, 2 ou 3 ans[1],
réservée aux clients professionnels ayant une Puissance Souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

Liberté de choix
pour la durée du contrat

Un prix garanti fixe[2]
pour l'abonnement et le kWh électricité de la Part Fourniture.

Visibilité sur le prix
pendant la durée du contrat

Une électricité verte et 100% française[1],
via l'achat par ENGIE de Garanties d'Origine auprès de producteurs français d'énergie renouvelable.

Action
en faveur des énergies renouvelables

Jusqu'à -30%* sur le prix du kWh la première année pour toute souscription d'un contrat d'éléctricité Référence Pro 3 ans !

Mieux comprendre l'électricité verte et le mécanisme des Garanties d'Origine

Que l'on injecte sur le réseau de l'électricité verte ou non, au final, le courant livré au client est le même. ENGIE s'engage à acheter des Garanties d'Origine émises par des producteurs d'électricité renouvelable, qui attestent que de l'électricité renouvelable est injectée sur le réseau, à hauteur de 100% de votre consommation si vous choisissez l'offre Référence Pro.

Ces garanties certifient que l'électricité injectée sur le réseau d'électricité est bien produite à partir d'une source renouvelable.

Producteurs français d'énergies renouvelables

marché réglementé de l'énergie
Gestionnaire du registre d'enregistrement des Garanties d'Origine

Réseau électrique

Consommateurs
Artisans, commerçants, professions libérales et TPE

Vous contribuez ainsi au développement des énergies renouvelables en France avec 100% de Garanties d'Origine dans votre offre.

Gérez au quotidien votre énergie dans votre Espace Client

Espace sécurisé accessible en ligne 24h/24[3] sur pro.engie.fr pour suivre vos consommations et factures, et activer vos e-services.

Modification de manière sécurisée,
de vos données (contact, adresse, coordonnées bancaires…) **et de vos modes de paiement** (prélèvement automatique, mensualisation[4], facturation mensuelle au réel[4])

Facture électronique[5]
avec même valeur juridique qu'une facture en version papier.
Vos **duplicata de factures** sont gratuits et téléchargeables à tout moment[3].

Consultation à tout moment & Historique de conso
Un suivi de vos **consommations** et de vos **factures** associées pendant 5 ans.

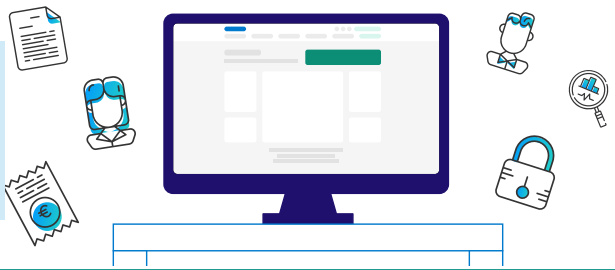

La Facture Mensuelle au Réel,
Chaque mois, vous payez que ce que vous consommez réellement !
(service nécessitant un compteur communicant)

ENGIE répond aux questions que vous vous posez sur votre contrat et facture

Paiement de vos factures

possible par prélèvement automatique à **date fixe** ou par carte bancaire via le Service Vocal Interactif, par chèque ou TIP **15 jours après la date d'émission de la facture**.

Reconduction automatique

pour la même durée que la durée initiale du contrat.

Résiliation

anticipée possible sous conditions, sans aucun frais à échéance du contrat.

PENSEZ-Y !
Le **prélèvement automatique** est une gestion de vos paiements sécurisée et simplifiée. Pas de dépôt de garantie avec ce mode de paiement.

Retour possible au Tarif réglementé de vente électricité,

si vous en faites la demande, et que vous n'êtes pas concerné par la fin des tarifs réglementés prévue par la loi Energie et Climat.

ENGIE à vos côtés pour mieux et moins consommer

Suivi Ma Conso

Un suivi et une visualisation de vos consommations d'énergie.

Un pilotage de votre budget et de vos consommations depuis votre Espace Client (tableau de bord, des conseils utiles et écogestes).

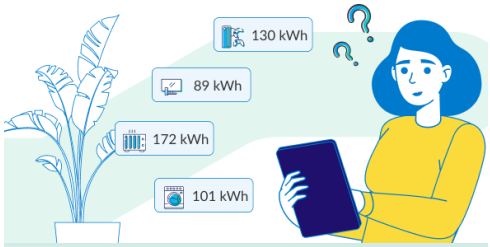

L'écodéfi des pros

un service gratuit d'une durée de 6 mois pour vous inciter à mieux et moins consommer l'électricité.

150 000 € de primes à se partager entre les clients qui auront le mieux maitrisé leur consommation en défiant leur équipe.[6] Moins consommer, tout à y gagner !

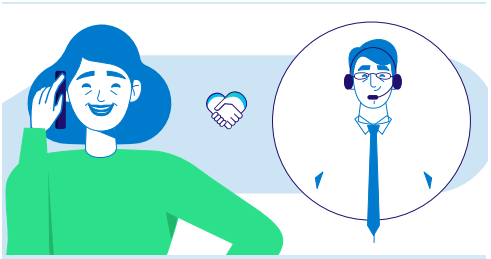

Le bilan économie d'énergie

Des conseils adaptés à votre situation pour diminuer votre consommation et connaître les aides disponibles.

Bilan gratuit réalisable en 10 minutes, en ligne sur notre site internet https://pro.engie.fr

*** Réduction valable en cas de changement de fournisseur :** -30% sur le prix du kWh hors toutes taxes la première année pour une souscription d'un contrat de vente d'électricité Référence Pro 3 ans avec une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, jusqu'au 31/10/25. En cas de mise en service, cette réduction est de -20%. Non cumulable avec toute autre réduction.

(1) Offre Électricité Référence Pro : Offre de marché d'électricité d'une durée de 1, 2 ou 3 ans, réservée aux clients professionnels ayant une Puissance Souscrite inférieure ou égale à 250 kVA. L'électricité est verte et 100% française, via l'achat par ENGIE de Garanties d'Origine auprès de producteurs français d'énergie renouvelable garantissant l'injection sur le réseau d'électricité renouvelable à hauteur de 100% de la consommation du Client. ENGIE garantit pour la fourniture un prix du kWh HTT fixe pendant la durée du contrat. Les autres composantes du prix évoluent au cours du contrat : l'acheminement, les obligations et les garanties d'origine.
(2) Prix Fixe: La Part Fourniture est fixe pour l'abonnement et le prix du kWh pendant la durée initiale du Contrat. Elle n'inclut pas la Part Acheminement, ni la Part Obligations, ni la Part Garanties d'Origine, et est hors impôts, taxes et contributions de toute nature. L'acheminement suit l'évolution du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE). Les obligations correspondent aux coûts induits par la réglementation applicable aux Certificats d'Économies d'Energie et aux garanties de capacité (cf. code de l'énergie, articles L221-1 et suivants et articles L335-1 et suivants). Une garantie d'origine certifie que de l'électricité a été produite à partir d'une source d'énergie renouvelable et injectée sur le réseau électrique. Les garanties d'origine sont régies par les articles L314-14 et suivants du code de l'énergie. Les obligations et les garanties d'origine peuvent évoluer jusqu'à 3 fois par année contractuelle, dans la limite d'un montant additionnel maximum. Vous restez libre de revenir à tout moment au tarif réglementé pour votre lieu de consommation si vous en faites la demande, sauf si vous êtes concernés par la fin des tarifs réglementés prévue par le projet de loi Energie et Climat. Cette loi prévoit la fin des TR Electricité pour les consommateurs finals non domestiques qui emploient plus de dix personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros.
(3) Sauf période de maintenance de l'Espace Client.
(4) Service soumis au prélèvement automatique.
(5) L'accès à ce service est soumis à l'ouverture préalable de votre Espace Client et au choix du prélèvement automatique.
(6) écodéfi des pros : service d'une durée de 6 mois réservé aux clients titulaires d'un contrat d'électricité ENGIE Professionnels actif avec une puissance soucrite ≤ 36 kVA, et équipés d'un compteur communiquant Linky™ permettant la transmission des données de consommation. Espaces clients multisites non eligibles. Voir les critères d'éligibilité et d'attribution des gains dans les Conditions Générales d'Utilisation du service.

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! **pro.engie.fr**

ENGIE - SA au capital de 2 435 285 011 € - RCS Nanterre 542 107 651
Siège social : 1, place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie. Octobre 2025.

FR PAPIER BAC DE TRI